

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 371/SLAG portant création d'un brevet et d'une licence de pilote de ballon libre ainsi que de qualifications (JORF n° 85 des 9 et 10 avril 1973, page 4179).

n° 371/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

VISAS

Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Ajars et des Issas,, l'arrêté du 15 mars 1973 portant création d'un brevet et d'une licence de pilote de ballon libre ainsi que de qualifications (JORF n° 85 des 9 et 10 avril 1973, page 4179).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au «Journal officiel» du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

G.
THIERCY